



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024



Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#). Le rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) est un tribunal administratif indépendant qui, en tant que partie intégrante du système de justice pénale canadien, prend en toute indépendance des décisions judiciaires sur la mise en liberté sous condition, la suspension du casier/le pardon et la radiation, et formule des recommandations en matière de clémence, d'une façon transparente et responsable, tout en respectant la diversité et les droits des délinquants et des victimes.

Plus de détails sur les autorisations, le mandat et les programmes de la CLCC sont présentés dans le rapport sur le [Plan ministériel](#) et la partie II du [Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CLCC accordées par le Parlement et celles utilisées par le ministère. Les autorisations comprennent les montants accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses (au besoin) pour l'exercice financier 2024-2025 et tous les revenus disponibles et utilisables jusqu'à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière relatifs à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous aux fins d'élections générales, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, dans certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est réputé être un crédit ouvert pour l'exercice au cours duquel il est émis.

La CLCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

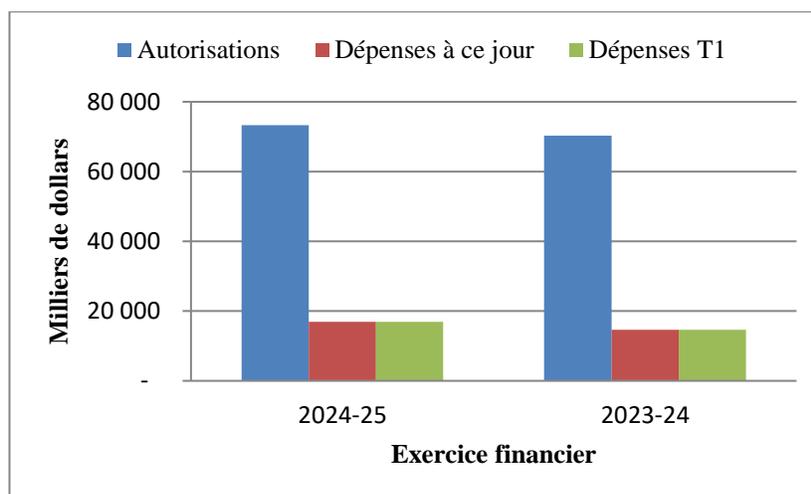
Les crédits totaux disponibles pour l'exercice financier 2024-2025 s'élèvent à 73,3 millions de dollars, comparativement à 70,3 millions de dollars au 30 juin 2023. L'augmentation des crédits de 3,0 millions de dollars, ou 4%, s'explique principalement par :

- Une augmentation de 4,7 millions de dollars en financement pour diverses augmentations salariales négociées ;
- Une diminution de 1,1 millions de dollars liée à la réduction de la réorientation du gouvernement ;
- Une diminution de 0,7 millions de dollars du système de pardon et de suspension du casier (SPSC), la dernière année de financement.

Les dépenses totales prévues pour l'exercice 2024-2025 s'élèvent à 77,8 millions de dollars, contre 69,9 millions de dollars. L'augmentation de 7,9 millions de dollars, soit 11 %, s'explique principalement par l'augmentation nette des autorisations mentionnées ci-dessus, plus le financement supplémentaire prévu pour le financement inutilisé de 2023-2024. Les dépenses à ce jour sont similaires en 2024-2025 à 23% contre 21% en 2023-2024 pour la même période.

- 2,7 millions de dollars pour le report du budget de fonctionnement ;
- 1,4 millions de dollars soit le report de fonds de l'exercice précédent pour le système de pardon et de suspension du casier (SPSC).

Figure 1 - Dépenses du premier trimestre comparées aux autorisations annuelles



Date	Autorisations	Dépenses à date	Dépenses T1
2024-25	73 270	16 933	16 933
2023-24	70 318	14 608	14 608

Risques et incertitudes

En 2024-2025, les trois risques organisationnels de la CLCC sont les suivants :

- A. Prise de décisions de qualité – Il existe un risque que la prise de décisions fondées sur des données probantes soit compromise par un éventail de facteurs, notamment :
- Les écarts concernant l’uniformité à l’échelle nationale qui ont une incidence sur les processus, les pratiques et la formation ;
 - La perte de la masse critique de commissaires pour une prise de décision efficace ;
 - L’adaptation de la formation des commissaires en fonction des nouvelles tendances et du paysage juridique actuel ;
 - La capacité de veiller à ce que les processus d’aide à la prise de décisions répondent adéquatement aux divers profils de la population de délinquants aux fins des décisions de mise en liberté sous condition ; et
 - L’efficacité des systèmes de gestion de l’information pour soutenir les décisions.
- B. Capital humain (commissaires et personnel) – Il existe un risque que les activités et fonctions clés soient durement touchées, à moins que la CLCC ne soit en mesure de recruter et de conserver du personnel, ainsi que de renforcer les compétences et les capacités, tout en offrant un milieu de travail inclusif et diversifié qui soit compétitif parmi les partenaires du secteur public et adaptable dans le contexte d’un environnement de travail hybride émergent. Les commissaires (nommés par le gouverneur en conseil (GeC)) sont affectés à la CLCC pour un mandat de trois ou cinq ans à l’issue d’une procédure ouverte, transparente et fondée sur le mérite, à partir d’horizons divers, afin de garantir une gestion satisfaisante des postes vacants. Chaque commissaire participe à un programme d’orientation et de formation rigoureux qui se poursuit tout au long de son mandat. L’absence d’un programme de formation évolutif et adaptable pourrait présenter un risque pour la prise de décisions.
- C. Technologies de l’information (TI) – Il existe un risque que la capacité et les opérations en matière de TI de la CLCC ne répondent pas aux besoins actuels et évolutifs de l’organisation et ne soutiennent pas les fonctions de continuité des activités. Cela est attribuable à la nature vieillissante des infrastructures des TI de la CLCC et des systèmes d’entreprise du gouvernement, aux attentes croissantes du public en ce qui concerne des moyens efficaces et accessibles de communiquer avec le gouvernement, et de la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins d’intégrité des programmes des TI et d’autres points névralgiques pour l’intégrité de l’organisation et les exigences des organismes centraux.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Dans le Budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de 2023-2024, et de 4,1 milliards de dollars par an par la suite. La CLCC atteindra ces réductions en procédant en restituant les services votés associés à la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances; et en trouvant des économies et/ou des approches de prestation de services offrant des économies de coûts concernant la conception ou l'administration tout en maintenant la prestation des programmes de base avec une incidence opérationnelle et des risques résiduels minimales.

La CLCC a accueilli Joanne Blanchard comme nouvelle Présidente le 22 juin 2024 et Claudine Legault, CPA, comme nouvelle Dirigeante principale des finances le 26 février 2024.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Joanne Blanchard
Présidente

Eric Bouchard
Dirigeant principale des finances par intérim

État des autorisations (*non vérifié*)

	Exercice 2024-2025 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	66 432	15 098	15 098
Revenus nets de votes – Services d'acquisition	(500)	-	-
Dépenses de programmes nettes totales	65 932	15 098	15 098
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	7 338	1 835	1 835
Autorisations totales	73 270	16 933	16 933

	Exercice 2023-2024 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	63 239	12 756	12 756
Revenus nets de votes – Services d'acquisition	(330)	-	-
Dépenses de programmes nettes totales	62 909	12 756	12 756
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	7 409	1 852	1 852
Autorisations totales	70 318	14 608	14 608

¹N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

	Exercice 2024-2025 (En milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	63 273	15 815	15 815
Transport et communications	2 323	505	505
Information	256	63	63
Services professionnels et spéciaux	11 333	464	464
Location	370	42	42
Services de réparation et d'entretien	93	9	9
Services publics, fournitures et approvisionnements	132	13	13
Acquisition de matériel et d'outillage	346	12	12
Autres subventions et paiements	13	10	10
Dépenses budgétaires brutes totales	78 139	16 933	16 933
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets de votes – Services d'acquisition	372	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	77 767	16 933	16 933

	Exercice 2023-2024 (En milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	57 084	13 724	13 724
Transport et communications	2 439	552	552
Information	90	48	48
Services professionnels et spéciaux	9 191	159	159
Location	276	51	51
Services de réparation et d'entretien	48	5	5
Services publics, fournitures et approvisionnements	166	10	10
Acquisition de matériel et d'outillage	610	44	44
Autres subventions et paiements	1	15	15
Dépenses budgétaires brutes totales	69 905	14 608	14 608
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets de votes – Services d'acquisition	-	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	69 905	14 608	14 608